

• A • S • P •

Assoziation Schweizer
Psychotherapeutinnen
und Psychotherapeuten

Association Suisse des
Psychothérapeutes

Associazione Svizzera
delle Psicoterapeute
e degli Psicoterapeuti

Associazion Svizra dals
Psicoterapeuts

Rapport annuel 2021



Inhaltsverzeichnis

	Seite
Une année mouvementée.....	3
Les points forts de l'année 2021.....	4
Les préoccupations des membres.....	5
L'Organigramme de l'ASP.....	6
Les membres collectifs de l'ASP.....	6
Rapport de la présidente.....	7
Le modèle de prescription.....	9
Comparaison de nombres des membres.....	10
Rétrospective de l'année du comité.....	11
Du côté du secrétariat.....	13
Un engagement multiple.....	15
Conférence de la Charte.....	17
Commission scientifique.....	18
Commission de l'assurance qualité.....	18
Suisse italienne.....	19
Suisse romande.....	20
Commission d'éthique.....	21
Rapport financier.....	22
Bilan 2021.....	23
Compte de résultat 2021.....	24
Compte-rendu du réviseur.....	26
Regards sur l'avenir:.....	27

Couverture

Groupe de travail lors de la conférence «Évaluation des psychothérapies conduites par des étudiants inscrits dans des cursus accrédités» du 19 juin 2021.

Foto: Kurt Roth

Éditrice

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen
und Psychotherapeuten
Riedtlistrasse 8
CH-8006 Zürich
Telefon +41 (0) 43 268 93 00
asp@psychotherapie.ch
www.psychotherapie.ch

Impressum

Auteurs

Gabriela Rüttimann, Marianne Roth, Peter Schulthess,
Veronica Defièvre, Nicola Gianinazzi, Sandra Feroletto,
Marie Anne Nauer, Heinz Meier, Mario Schlegel, Ursula Enggist

Photos

iStock photos, Kurt Roth, Marianne Roth

Conception et élaboration

Marianne Roth
Traductions
Alessandro Arrigoni, Claudia Menolfi

Le rapport annuel est publié exclusivement sous forme électronique, voir www.psychotherapie.ch.

Une année mouvementée



Rétrospectivement, l'année écoulée ne pouvait pas être plus contradictoire et contrastée. D'un côté l'euphorie suscitée par la décision du Conseil fédéral le 19 mars d'introduire le modèle de prescription, et de l'autre, une pandémie Covid 19 qui se prolonge avec toutes ses restrictions et incertitudes.

Imaginons un instant que les événements se soient déroulés 5 ou 10 ans auparavant, lorsque les visioconférences étaient peu répandues et leur mise en place, en supposant que cela aurait été possible, bien plus compliquée. De nombreuses tâches auraient été bloquées – ou auraient exigé plus de temps et d'efforts. Le télétravail serait inimaginable sous sa forme actuelle. Toutes les différentes séances n'auraient pas pu se dérouler aussi aisément que le permet désormais la numérisation, qui réunit sans problème des centaines de personnes lors d'événements internationaux. La pandémie laissera certainement également des traces à cet égard, ne serait-ce que par la mobilité réduite ou la découverte de nouvelles technologies faisant gagner du temps et par conséquent de l'argent.

La numérisation s'est même glissée dans notre profession. Même si les autorités étaient réticentes à reconnaître l'aide précieuse que peuvent apporter les thérapies à distance à de nombreux patients et clients, afin d'éviter par exemple l'anxiété, elles ont fait leur entrée dans de nombreux cabinets. Il reste cependant très déroutant que cette méthode n'ait été finalement accordée et soutenue raisonnablement sur le plan financier que pour les traitements médicaux. En effet, les psychothérapeutes travaillant en délégation se sont vu accorder des durées de traitement bien plus courtes et une indemnisation moindre. Toutes les interventions entreprises auprès de l'OFSP pour remédier à ce problème sont restées vaines et leurs arguments obscurs et incompréhensibles. Il reste à espérer que l'introduction du tarif permettra de prendre ce point en compte de manière appropriée.

L'exercice écoulé s'est achevé sur un grand point d'interrogation en ce qui concerne le modèle de prescription. Les négociations tarifaires n'étaient pas terminées. Ce qui signifie qu'un nombre important de questions portant sur la mise en œuvre du changement de modèle n'avait pas encore trouvé réponse. Cela a notamment contribué à compliquer le travail au sein de notre association, empêchant de vraiment avancer et bloquant ainsi beaucoup de choses. Malgré tout de nombreuses activités ont été organisées – ce rapport annuel en rend compte. Nous quittons une année agitée et sommes déterminés à aborder les tâches de l'année à venir avec confiance et dans l'intérêt de nos membres.

Gabriela Rüttimann
Présidente

Les points forts de l'année 2021

19 mars 2021

La décision du Conseil fédéral d'introduire le modèle de prescription au 1er juillet 2022 marque un tournant historique pour la psychothérapie. Les psychothérapeutes pourront enfin facturer leurs prestations de façon indépendante par le biais de l'assurance de base – neuf ans après l'introduction de la loi sur les professions de la psychologie. La lutte



que nous avons menée pendant des années pour obtenir ce changement de modèle a enfin abouti. La pandémie nous a empêché de fêter l'événement comme il se doit. Mais ce n'est que partie remise.

Nouvelle liste des psychothérapeutes maîtrisant une langue étrangère

Sur la base d'une enquête menée auprès de nos membres, nous avons publié une nouvelle édition de la liste de nos psychothérapeutes maîtrisant une langue étrangère. Elle est disponible sur notre site Internet sous Offres et services. L'index des langues permet d'accéder à l'endroit exact



où sont inscrits les membres maîtrisant la langue étrangère souhaitée. Sachez qu'un de nos membres propose des thérapies en langue des signes.

Des formations continues remportant un franc succès

Outre les formations postgrades et continues sur la théorie générique de la psychothérapie, un événement se distingue particulièrement. Il s'agit de la formation continue «Conditions cadres légales de la psychothérapie», conduite par l'avocate Cornelia Kranich Schreiber avec le soutien de Peter Schulthess, qui s'adressait directement aux formateurs des instituts de formation postgrade en psychothérapie. La forte participation a prouvé qu'un besoin évident a pu être comblé.



Félicitations aux 30 ans de l'EAP

Sous le titre «The hope of psychotherapy for our endangered world», l'EAP espérait pouvoir fêter ses 30 ans d'existence en 2021 à Vienne. En raison de la pandémie, la célébration a dû être reportée à 2022 et se déroulera par vidéo-conférence les 12 et 13 mars. L'année dernière ou cette année, nous présentons:

Our warmest congratulations to your anniversary!



Engagement de la CSSS-E en faveur du modèle de prescription

Le 19 octobre, une audition sur le modèle de prescription a eu lieu avec la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E), suite à une motion. Bien que nous ayons été perplexes au début quant à l'intention de cette audition,



il s'est avéré que la CSSS-E soutenait le changement de modèle, mais voulait s'assurer que les cantons disposent d'un instrument de gestion des admissions. De même, les associa-

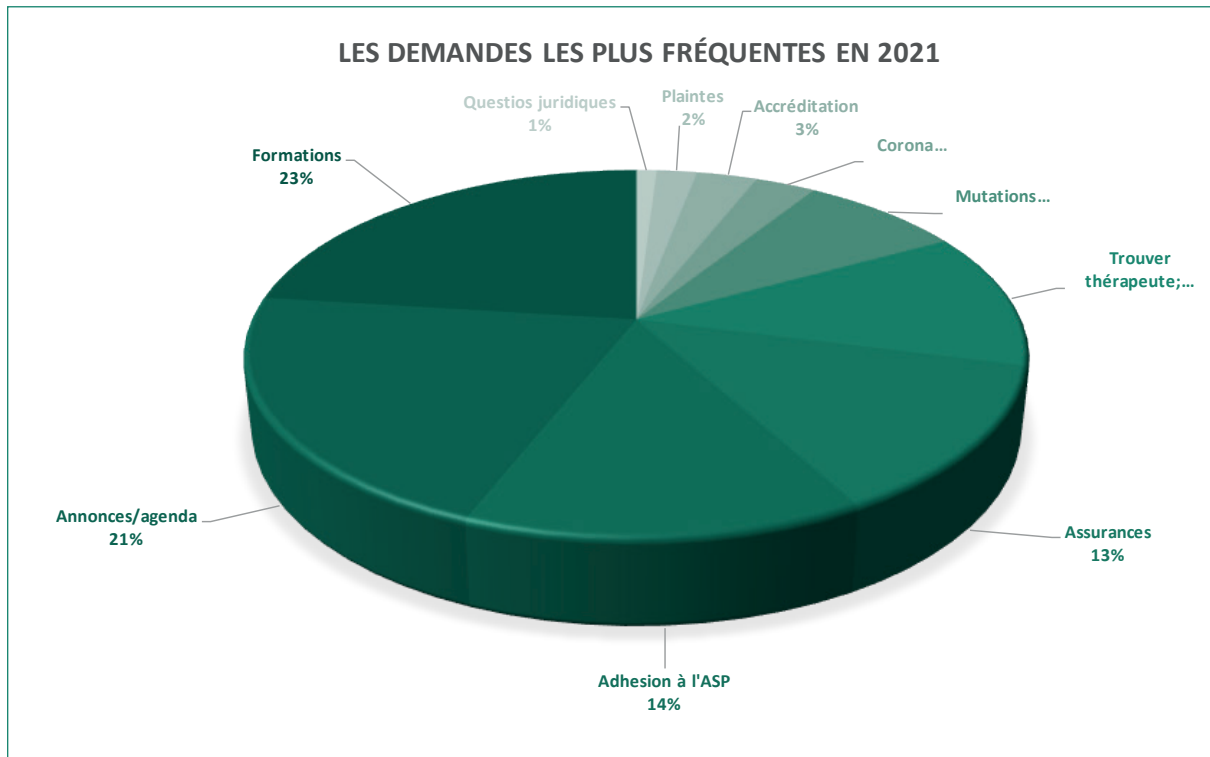
tions d'assureurs se sont une nouvelle fois déclarées en faveur du modèle de prescription.

Revalorisation de la revue à jour!

Depuis cette année, la revue à jour! – Évolution de la profession de psychothérapeute, qui était jusqu'à présent publiée en noir et blanc, est désormais imprimée en quadrichromie. Cela lui confère un aspect plus vivant et frais, la rend globalement plus attrayante et augmente la visibilité des images et donc des annonces. Ce changement a notamment été motivé par la volonté de devenir plus attractif auprès des personnes potentiellement intéressées. De plus, la revue est disponible en accès libre sur notre site Internet et touche ainsi un plus large public.



Les préoccupations des membres



Représentation graphique des demandes reçues de nos membres.

Coronavirus et modèle de prescription

Par rapport à l'année précédente, les demandes relatives au coronavirus sont passées de 7% à 3%. Notre concept de sécurité pour la conduite de psychothérapies durant la pandémie, élaboré très tôt et actualisé à plusieurs reprises, semble toujours remplir son office. L'influence exercée par les changements de décisions du Conseil fédéral n'a manifestement pas eu d'impact direct sur le travail dans les cabinets de psychothérapie.

Les formations continues et postgrades ainsi que les événements à thèmes spécifiques sont bien ancrés au sein de notre association et ont entraîné une augmentation des demandes à ce sujet.

Nous constatons une évolution réjouissante des cours sur la théorie générique de la psychothérapie, qui en sont déjà à leur troisième cycle. Nos offres dans le domaine des publications, des annonces et des prestations publicitaires suscitent également un intérêt croissant. Nos efforts proactifs supplémentaires se révèlent fructueux.

Les questions relatives à l'adhésion tournaient surtout autour du modèle de prescription et de l'incertitude de nos membres quant à savoir si leurs qualifications étaient suffisantes pour pouvoir effectuer la transition.

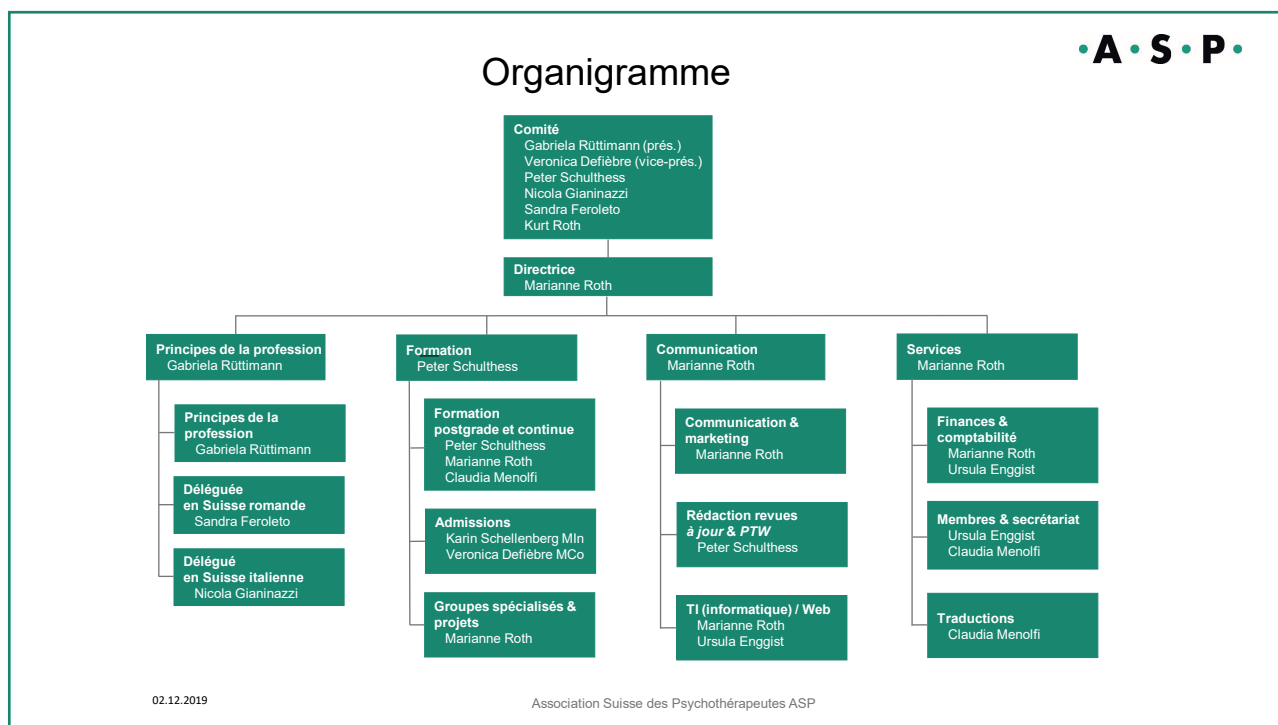
Les autres questions sur le modèle de prescription nous sont plutôt parvenues au cours du second semestre, lorsque les attentes des membres concernant la mise en œuvre ont augmenté de manière continue.

La fréquence des appels téléphoniques, en particulier durant le deuxième semestre, a augmenté d'environ 30% par rapport à l'année précédente. Il est à noter que chacune de nos déclarations a entraîné de nombreux appels de personnes voulant ensuite en obtenir une confirmation orale.



Toujours au service des membres: Ursula Enggist (g), Claudia Menolfi

Organigramme de l'ASP



Les membres collectifs de l'ASP

Psychologie des profondeurs

- CGJI C.G. Jung-Institut Zürich: **akkrediert**
- DaS Daseinsanalytisches Seminar: **akkrediert**
- IPA Institut für Prozessarbeit: **akkrediert**
- IRG Istituto Ricerche di Gruppo: **akkrediert**
- ISAPZURICH Internationales Seminar für Analytische Psychologie Zürich: **akkrediert**
- SGBAT Schweiz. Gesellschaft für Bioenergetische Analyse und Therapie: **akkrediert**
- SGST Schweiz. Gesellschaft für Schicksalsanalytische Therapie
- Szondi Stiftung Szondi-Institut

Psychothérapie humaniste

- GES Gesellschaft für Existenzanalyse Schweiz
- GFK Personenzentrierte und Experienzielle Psychotherapie – körperorientiert: **akkrediert**
- IBP Institut für Integrative Körperpsychotherapie: **akkrediert**

- IIBS International Institut für Biosynthese
- IKP Institut für Körperzentrierte Psychotherapie: **akkrediert**

Psychothérapie intégrative

- EFAPO Ecole Française d'Analyse Psycho-Organique Paris

Membres associés

- Iff Institut für Psychoanalyse Zürich-Kreuzlingen
- L'ATELIER Formation à la Psychothérapie Poétique
- MPT Musik-Psychotherapie
- ODEF Ecole Suisse de Méthodes d'Action et de Psychodrama humanistes
- SIPT Schweizer Institut für Psychotraumatologie
- VPB Verband der Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten beider Basel

Rapport de la présidente

L'événement principal de l'année consiste en la décision du Conseil fédéral du 19 mars 2021 de passer du modèle de délégation au modèle de prescription. Outre la pandémie qui a bouleversé de nombreux processus de travail, ce changement imminent a exigé beaucoup de force et d'énergie de notre part en tant qu'association, une situation qui se poursuivra l'année prochaine.



Gabriela Rüttimann
Präsidentin

Assemblée générale 2021

Une fois de plus, en raison de la pandémie, l'assemblée générale n'a pas pu se tenir en présence des membres mais s'est déroulée par voie écrite. Les membres ont donné décharge au comité en approuvant les rapports annuels, le bilan et les comptes annuels, puis en confirmant le montant des cotisations actuelles. J'ai été réélue présidente pour deux ans. Les membres du comité Peter Schulthess, Nicola Gianinazzi et Sandra Feroleto ont également été réélus pour deux ans. Veronica Defièbre présidera aux destinées de la Charte pour deux années supplémentaires. Nicholas Sacchi a été confirmé dans ses fonctions pour l'office de médiation en Suisse italienne.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée et je félicite chaleureusement tous les chargés de fonction réélus au sein des différents groupes de travail. Il ne reste plus qu'à espérer que nous pourrions nous rencontrer à nouveau en personne pour l'assemblée générale de 2022.

Sous l'emprise de la pandémie

La pandémie de Corona sévit dans le monde depuis plus de deux ans déjà. Même si l'on parle toujours de chiffres élevés de contagion et d'incidence et que le variant hautement contagieux Omicron est apparu vers la fin de l'année, les expériences acquises aident les décideurs politiques, secondés par les scientifiques, à garder le virus et ses variants plus ou moins sous contrôle.

En tant qu'association responsable de l'élaboration du concept de sécurité pour nos membres, notre tâche consiste à suivre en permanence

l'évolution de la situation, à actualiser le concept et à tenir nos membres informés des derniers développements susceptibles d'avoir un impact sur l'exercice de leur profession. Il demeure impossible de prévoir la durée de cet état d'incertitude. Ou comme certains experts en sont convaincus: nous devons apprendre à vivre avec le virus.

Charge mentale pour la population suisse

En février, les associations ASP, FSP et SBAP avaient lancé un sondage auprès de leurs membres afin de déterminer de quelle manière la deuxième vague de la pandémie Covid-19 affectait le psychisme de la population suisse. Deux tiers des psychothérapeutes interrogés ont indiqué qu'ils devaient régulièrement refuser des demandes de rendez-vous par manque de capacités. D'autre part, plus de 80 pour cent ont indiqué que de nombreuses personnes en situation de détresse psychique renonçaient à une thérapie pour des raisons financières. De plus, près de 90 pour cent des personnes interrogées ont signalé que les problèmes et symptômes s'étaient aggravés pendant la pandémie. Les symptômes les plus souvent cités concernaient la dépression, les troubles anxieux et obsessionnels compulsifs, les problèmes au sein de la famille ou du couple, sans oublier le travail et l'école.

Le grand jour: 19 mars 2021

Avec l'approbation du modèle de prescription par le Conseil fédéral, un souhait de longue date des psychothérapeutes a enfin été accompli. C'est avec un vif soulagement et une profonde joie que nous avons pris connaissance de la décision du Conseil fédéral du 19 mars 2021 d'inclure la psychothérapie dans l'assurance de base à partir du 1er juillet 2022.



Après l'introduction de la loi sur les professions de la psychologie en 2013 en vue de réglementer la profession de psychothérapeute, neuf ans supplémentaires ont été nécessaires pour que les psychothérapeutes se voient enfin accorder un peu plus d'indépendance.

Tout ce qui brille n'est pas or

Malgré toute la satisfaction qu'apporte le changement de modèle, celui-ci comporte aussi quelques écueils. Ainsi, une prescription médicale, qui restera nécessaire, ne portera que sur 15 séances. Ensuite, au besoin, il faudra demander 15 séances supplémentaires au médecin prescripteur. Après ces 30 séances, un rapport ainsi qu'une demande de poursuite de la thérapie devront être transmis à la caisse maladie concernée. À cet effet, le cas devra être évalué par un médecin spécialiste disposant d'un titre de formation postgrade en psychiatrie et psychothérapie ou en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents. La caisse-maladie décide ensuite de la poursuite de la thérapie. L'avenir nous dira si cette procédure, qui entraîne un surcroît de travail administratif pour toutes les parties, est réalisable.

Questions après questions

L'annonce de l'introduction du modèle de prescription a suscité de nombreuses questions chez nos membres, auxquelles nous n'avons pu répondre que partiellement jusqu'à présent. En effet, les travaux de mise en œuvre n'ont pu commencer qu'après avoir pris connaissance du contenu du nouveau modèle. De plus, certaines mesures ont fait l'objet de négociations qui n'ont abouti qu'après la décision du Conseil fédéral.

De nombreuses questions restaient donc en suspens à la fin de l'année 2021. Ainsi, les négociations relatives à la définition d'un système de

points tarifaires à mener avec les associations d'assureurs se sont révélées extrêmement intenses, tant en termes de contenu que de durée. En effet, le temps presse, car le tarif se doit, si possible, d'être prêt au 1.7.2022. Après l'accord des deux parties, il doit encore passer par les autorités et être soumis au Conseil fédéral pour approbation. Parallèlement, il s'agit de trouver un accord avec les associations de psychiatres, puisqu'une étroite collaboration sera nécessaire à l'avenir. Deux groupes de travail mixtes ont été constitués pour se pencher sur le curriculum de l'année clinique ainsi que sur la mise en œuvre concrète du modèle de prescription et pour élaborer des propositions de solutions. Le flou régnait encore avec les cantons qui sont désormais responsables de l'admission des psychothérapeutes. Il serait souhaitable que la procédure soit aussi uniforme que possible et valable dans toute la Suisse. Nous avons déjà fait part de cette demande à la direction générale de la santé. Enfin, la question de la formation postgrade, en particulier de l'année clinique supplémentaire, reste en suspens, tout comme la manière dont elle devrait être mise en œuvre et si le nombre de places de stage est suffisant.

Rencontre des parties prenantes

Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), auxquelles ont participé toutes les parties prenantes impliquées dans le changement de modèle ou concernées par celui-ci. Il est vrai que les réunions, dont la durée est limitée et qui rassemblent de nombreux participants, laissent peu de place aux discussions. Les réunions ont une fonction de coordination et permettent néanmoins d'approfondir les questions en suspens et d'aborder ou de clarifier les compétences de l'OFSP.

Contrats de qualité

L'art. 58a de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) prescrit les mesures que les associations professionnelles de tous les domaines de la santé doivent désormais conclure avec les assureurs dans le cadre de contrats et qui devront être remplies à l'avenir par les membres des différentes associations qui facturent par le biais de l'assurance de base. Le développement de la qualité, les évaluations de la qualité ainsi que la définition des mesures d'amélioration et le contrôle de leur respect sont au cœur des mesures à prendre. Des réunions d'échange très utiles ont lieu à cet effet entre les associations de santé, où les possibilités et les limites sont explorées afin de ne pas surcharger les membres et de ne pas perdre de vue la faisabilité financière, surtout pour les petites associations, selon la devise: le moins possible mais autant que nécessaire.

Comme nous ne pouvons nous attaquer à ces contrats qu'après la conclusion des conventions tarifaires avec les associations d'assureurs, il nous reste un peu de temps que nous utiliserons pour suivre les négociations en cours avec les autres associations de santé.

Gabriela Rüttimann
Präsidentin



Le modèle de prescription

Suite à l'annonce du Conseil fédéral le 19 mars 2021, l'introduction du modèle de prescription nous a mobilisés tout au long de l'année. Soit en réglant les détails au cours des nombreuses réunions ou en essayant de concilier les besoins des uns et des autres dans les négociations. Dans l'esprit d'une future rétrospective, nous dressons dans ce rapport annuel un bref aperçu du contenu et de la mise en œuvre.

Conditions préalables à la facturation par le biais de l'assurance de base (AOS) dès le 1er juillet 2022.

Les conditions de base pour exercer en tant que psychothérapeute sont régies par l'article 50c de l'OAMal. Elles comprennent une autorisation cantonale de pratiquer la psychothérapie selon l'art. 22 LPsy, c'est-à-dire la détention d'un titre postgrade fédéral en psychothérapie ou d'un titre postgrade étranger reconnu. Une expérience clinique de trois ans en psychothérapie est également requise. De plus, la profession doit être exercée de manière indépendante et à son propre compte.

Expérience clinique

En vertu de la disposition transitoire, sont admis les professionnels qualifiés qui, bien que ne remplissant pas les conditions relatives à l'expérience clinique, disposent déjà d'une expérience d'au moins 3 ans dans les soins psychothérapeutiques et psychiatriques effectuée sous une supervision qualifiée. L'expérience clinique à temps partiel peut être prise en compte, mais la durée est prolongée en conséquence.

Expérience clinique pour personnes en formation postgrade

Pour les personnes au bénéfice du titre de formation postgrade qui au moment de l'entrée en vigueur le 1er juillet 2022 n'exercent une activité clinique que depuis peu de temps ou pas encore, les deux années qui doivent être accomplies pendant la formation postgrade sont validées, ainsi qu'une année supplémentaire qui peut être accomplie avant ou après l'obtention du titre de formation postgrade, mais après le début de la formation postgrade. Cette troisième année ne peut se dérouler que dans des institutions psychothérapeutiques-psychiatriques qui ont la reconnaissance de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM). Pour le traitement psychothérapeutique des adultes: établissement de formation postgrade de catégorie A ou B. Pour le traitement psychothérapeutique des enfants et des adolescents: établissement de formation postgrade de catégorie A, B ou C.

Le modèle de prescription n'a aucune incidence sur les personnes en formation postgrade.

Le passage au modèle de prescription n'a pas d'impact direct sur la structure et le contenu des filières de formation postgrade accréditées en psychothérapie. Les changements adoptés concernent l'AOS, mais pas la réglementation de la formation postgrade. Dans ce domaine, c'est la LPsy qui s'applique.

Les modalités de facturation pour les personnes en formation postgrade ne sont pas encore claires

Les modalités de facturation pour les personnes en formation postgrade ne sont pas encore claires

Les modalités concernant les prestations fournies par les personnes en formation postgrade qui ne peuvent pas facturer de prestations sous leur propre responsabilité professionnelle à la charge de l'AOS doivent encore être clarifiées par les différentes organisations concernées avant leur entrée en vigueur.

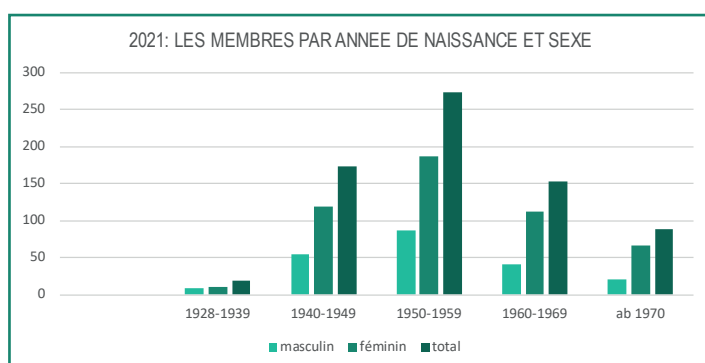
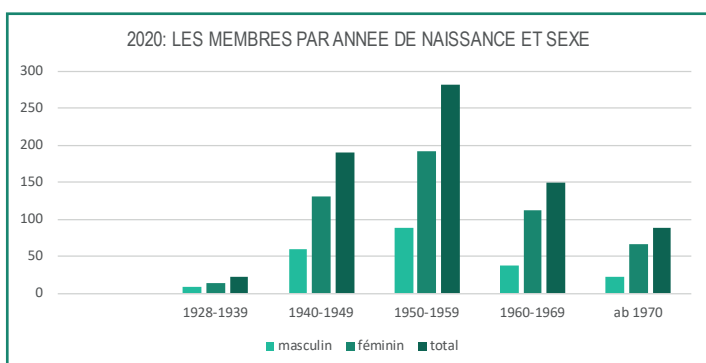
Psychothérapie déléguée

La réglementation transitoire de l'OPAS prévoit une prise en charge de la psychothérapie déléguée jusqu'à 6 mois après l'entrée en vigueur du modèle de prescription le 1er juillet 2022, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2022. Autrement dit toutes les règles du Tarmed relatives à l'activité déléguée resteront valables jusqu'au 31 décembre 2022. À noter que le nouveau règlement ne concerne que l'AOS. Les relations de travail ou autres règlements contractuels ne sont pas affectés. Le Code des obligations continue de s'appliquer ici.

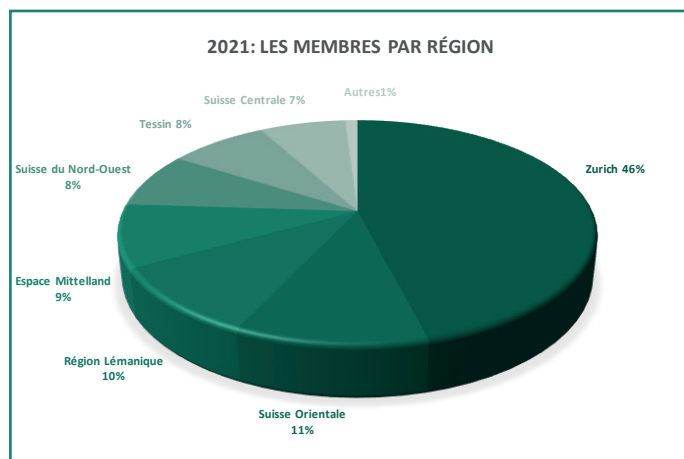
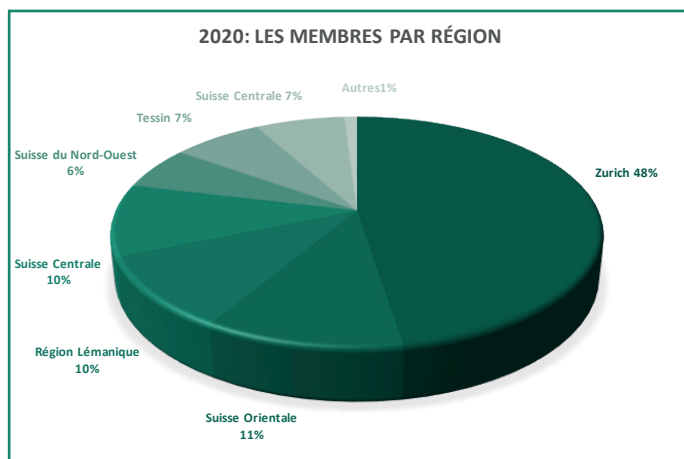
La condition de base pour être admis à travailler à charge de l'AOS est de bénéficier d'un titre de formation postgrade en psychothérapie reconnu au niveau fédéral ou étranger jugé équivalent au sens de la LPsy et une expérience clinique psychothérapeutique d'au moins 3 ans.

Les personnes qui, selon les dispositions transitoires (art. 49, al. 3 LPsy), n'ont pas suivi une formation correspondant à un titre postgrade fédéral ne sont pas admises à l'AOS. Toutefois, un certain nombre de ces personnes étaient en possession d'une autorisation cantonale d'exercer leur profession avant l'entrée en vigueur de la LPsy et elles peuvent donc continuer à travailler dans le canton respectif sous leur propre responsabilité professionnelle dans une mesure limitée selon la LPsy. Toutefois, leurs prestations ne sont pas remboursées par l'AOS.

Comparaison des nombres de membres



Contrairement aux chiffres de 2020, l'adhésion des personnes nées entre 1940 et 1949 était légèrement en baisse. Ceci est en corrélation avec les démissions remises au cours de l'année par nos membres qui, pour des raisons d'âge, ne souhaitent pas passer du modèle de délégation au futur modèle de prescription. Les autres groupes d'âges sont restés assez stables.



Région Lémanique: VD / VS / GE
 Suisse Centrale: BE / FR / SO / NE / JU
 Suisse du Nord-Ouest: BS / BL / AG
 Zurich
 Suisse Orientale: GL / SH / AR / AI / SG / GR / TG
 Suisse Centrale: LU / UR / SZ / OW / NW / ZG
 Tessin
 Autres: Étranger

Rétrospective annuelle du comité

La deuxième année de la pandémie a entraîné la tenue de nombreuses séances et événements par vidéoconférence. Les membres du comité de l'ASP ont d'autant plus apprécié d'avoir pu organiser leur retraite annuelle en présence de tous les participants.

Retraite du comité

Grâce à l'assouplissement des restrictions dues à Corona, la retraite du comité 2021 a pu se dérouler à Vitznau en présence de tous ses membres, ce qui était réjouissant. La priorité absolue en termes de contenu – à savoir la mise en œuvre du modèle de prescription – s'est avérée être juste une répétition de ce qui se savait déjà. Trop de points n'étaient pas encore clarifiés, trop de questions ouvertes ne permettaient pas vraiment une discussion tournée vers l'avenir. Beaucoup de choses dépendent du tarif négocié et des accords qui sont encore à conclure entre notre délégation chargée des négociations et les associations d'assureurs. Une fois de plus, l'accent a été mis sur l'importance d'avoir convenu d'une "lettre d'intention" avec toutes les personnes concernées, qui sert de ligne directrice et à laquelle on peut toujours se référer.



Séance d'information sur le modèle de prescription

Afin de réagir à l'impatience et l'inquiétude bien compréhensibles de nos membres, le comité a prévu d'organiser une séance d'information sur le modèle de la prescription à la mi-janvier 2022, même si toutes les questions étaient loin d'être réglées. Parallèlement à l'annonce de l'événement, une enquête a été menée auprès des membres afin d'obtenir une vue d'ensemble sur les questions brûlantes et d'y répondre dans la

mesure du possible. De nombreuses questions qui nous sont parvenues ont pu être clarifiées malgré les incertitudes.

Outre l'échange d'informations, il nous importait de pouvoir renouer directement avec nos membres, surtout après avoir dû annuler deux assemblées générales pour les organiser virtuellement en raison de la pandémie.





Prise de position sur la stratégie qualité du Conseil fédéral

Cet été, le Conseil fédéral a ouvert une consultation sur sa stratégie qualité et ses objectifs quadriennaux, et nous avons été invités, avec d'autres destinataires, à nous prononcer à ce sujet. Sur le fond, nous approuvons l'idée que tous les prestataires actifs dans le secteur de la santé devaient développer la qualité de leurs prestations dans l'intérêt des patients et présenter un système de qualité évaluable. Toutefois, nous avons également relevé quelques points qui suscitaient des interrogations.

Le Conseil fédéral a institué la Commission fédérale pour la qualité (CFQ), qui est dotée de nombreuses compétences supérieures et prescrira des directives aux associations de santé. Il est toutefois difficile de comprendre pourquoi la plupart des groupes professionnels directement concernés ne sont pas représentés au sein de la CFQ et n'ont pas de lien officiel avec la commission. Des questions restent également en suspens concernant, par exemple, les psychothérapeutes qui ne sont affiliés à aucune association. Comment ces derniers seront-ils contrôlés? Le financement constitue un chapitre important, qui n'est mentionné qu'en marge et sans aucune référence, si bien que l'on ne sait pas comment cette structure coûteuse sera financée. En outre, le nouveau rôle des patients, qui doivent participer de façon autodéterminée à l'élaboration des soins de santé, est certes judicieux, mais la manière dont ce rôle doit être joué reste très obscure.

Évaluation de la loi sur les professions de la psychologie LPsy

Le 1er avril 2013, la LPsy est entrée en vigueur pour réglementer la profession de psychothérapeute. Cette loi a créé des normes de qualité contraignantes pour la profession en matière de formation de base et postgrade. Après une phase de consolidation, le Conseil fédéral veut maintenant examiner la mise en œuvre et l'efficacité de cette loi ainsi que les possibilités d'optimisation. À cette fin, l'OFSP a mandaté une évaluation externe et a présenté un cahier des charges. Les principales questions concernent la mise en œuvre de la LPsy, les éléments qui ont fait leurs preuves, mais aussi les points faibles. Il s'agit également d'évaluer l'adéquation de l'organisation chargée de la mise en œuvre, des principales réglementations ainsi que de leur pertinence.

Afin d'évaluer l'impact, il s'agira d'examiner si les objectifs sont atteints par les organisations de formation postgrade, les personnes en formation postgrade ainsi que les clients et patients. La protection de la santé et la protection contre la fraude et la tromperie font également l'objet de l'évaluation, de même que la question des effets involontaires de la LPsy. Enfin, il s'agit d'évaluer si la LPsy permet aux psychothérapeutes d'être mieux reconnus dans le système de santé ou non et quelles en sont les raisons.

Lors de la commande de l'évaluation, l'OFSP a en outre nommé un groupe de pilotage et un groupe d'accompagnement. L'ASP, à travers sa présidente Gabi Rüttimann, est représentée dans ce groupe d'accompagnement, auquel il convient de faire appel pour des consultations. L'agence externe chargée de l'évaluation a déjà mis en ligne un questionnaire qui met l'accent sur les difficultés et les optimisations potentielles.

Caisse de pension: solution associative pour les membres

À plusieurs reprises, nous avons été approchés pour proposer en tant qu'association une solution pour nos membres concernant la caisse de pension. Après quelques clarifications, nous avons renouvelé notre collaboration avec la fondation Pro Medico, afin que nos membres puissent bénéficier d'une solution associative.

Cette solution associative est particulièrement intéressante pour les membres de l'ASP qui se mettent à leur compte dans le cadre de l'introduction du modèle de prescription, car la cotisation à la caisse de pension peut être déduite au moins partiellement des impôts.



Les photos en pages 11 et 12 ont été prises lors de la retraite du comité des 23 et 24 août 2021 et montrent les membres du comité se détendre après avoir accompli leur travail.

Du côté du secrétariat

Malgré le télétravail, des voies de communication plus compliquées et les incertitudes liées à la pandémie, la plupart des activités du secrétariat ont pu être maintenues. Nous attendons avec impatience les défis supplémentaires que le modèle de prescription apportera l'année prochaine.



Marianne Roth
Directrice

Les effets du coronavirus...

Depuis l'annonce du Conseil fédéral le 19 mars 2021 sur l'introduction du modèle de prescription, le secrétariat a été inondé de nombreuses questions détaillées sur la mise en œuvre du changement de modèle. Outre les demandes personnelles auxquelles nous avons répondu du mieux que nous pouvions, nous avons utilisé nos canaux de communication, à savoir la newsletter, le site web et la revue 'à jour', pour publier le plus rapidement et le mieux possible l'évolution actuelle, ce qui a contribué d'une part à calmer les esprits et d'autre part à soulever de nouvelles questions.

...et le télétravail

Même au temps du télétravail, nous avons veillé à ce que l'une d'entre nous soit toujours joignable par téléphone au secrétariat. Pour de nombreux membres, il était très important d'avoir un point de contact qui puisse non seulement répondre aux questions, mais aussi dissiper les malentendus.

Le coronavirus, avec lequel nous avons entre-temps appris à vivre et travailler (télétravail), a entraîné des problèmes inattendus qui ont causé quelques maux de tête. Pendant les mois où les salles ne pouvaient être remplies qu'au tiers ou à la moitié de leur capacité, il était extrêmement difficile de trouver des locaux appropriés. Nous avons l'impression d'être constamment en train de réserver, reporter, annuler, réserver à nouveau... De nombreux événements – et surtout des réunions – ont finalement été transférés sur Internet pour être organisés par vidéoconférence. Cette solution présentait quelques avantages, car le déroule-

ment était généralement plus efficace et permettait de gagner beaucoup de temps en réduisant les déplacements. L'inconvénient réside dans les contacts personnels réduits à néant. Malgré cela, nous avons réussi à organiser la plupart des manifestations prévues.

Formation postgrade et continue

Notre secrétariat est responsable de l'organisation des cours de théorie générique de la psychothérapie, qui font partie intégrante de la formation postgrade selon le concept ASP Integral et dont chaque cours peut être réservé individuellement pour la formation continue. Ces cours peuvent servir à rafraîchir les connaissances existantes et permettent de regarder au-delà du bord de son assiette et avoir ainsi un aperçu d'autres méthodes que la sienne. L'organisation des cours comprend la procédure d'admission des participants, la réservation des salles, la garantie du matériel de cours, la facturation mais aussi l'établissement des attestations de cours. Une partie de ces cours ont également dû être organisés par vidéoconférence.

La formation continue "Cadre légal de la psychothérapie" du 19 août, que nous avons pu organiser au Volkshaus de Zurich, s'adressait explicitement aux personnes impliquées dans la formation, la supervision et la thérapie formatrice. Le cours, parfaitement structuré et transmis de manière très compétente, a été dispensé par l'avocate Cornelia Kranich Schneider, avec le soutien de notre membre du comité Peter Schulthess. Tous les aspects juridiques et éthiques de la psychothérapie ont été abordés, comme la situation légale, le secret professionnel et la protection des données ainsi que la relation juridique entre le patient ou le client



et le thérapeute. Le code de déontologie et d'autres règlements obligatoires de l'ASP ont également été abordés.

La formation continue "Le cabinet - un atelier sur l'ouverture et la gestion d'un cabinet" du 28 octobre, un sujet qui a gagné en pertinence avec le modèle de prescription, a également connu un grand succès. L'objectif de cette formation continue était de soutenir les psychothérapeutes qui travaillent déjà dans leur propre cabinet et souhaitent rafraîchir leurs connaissances ou qui envisagent d'en ouvrir un. À ce titre, nous avons invité des experts des différents domaines concernés. En raison de l'actualité, la formation sera reconduite au printemps 2022.

Enquête sur la numérisation

Au printemps 2021, la FSP a mené une enquête sur la numérisation, à laquelle nous avons pu participer avec nos membres. Même si ce sondage n'est pas représentatif pour nous, il a fourni des indications précieuses sur les questions qui préoccupent les membres en matière de numérisation dans la perspective du passage au modèle de prescription.

Outre les questions relatives à la numérisation, un vif intérêt s'est porté sur le déroulement de la collaboration avec les psychiatres, les charges financières et administratives qui pourraient en découler ou encore les dispositions transitoires pour les psychothérapeutes déjà en exercice. Les attentes des membres vis-à-vis de leur association ont également été formulées. Il a été fait mention du souhait de directives claires sur qui doit faire quoi et où ainsi que d'une offre en formation sur la numérisation, les modalités de facturation ou les outils pour le cabinet.

Liste des psychothérapeutes maîtrisant une langue étrangère et portail de recherche

En raison notamment de demandes récurrentes, nous avons réédité la liste des psychothérapeutes maîtrisant une langue étrangère, laquelle est basée sur une enquête que nous avons menée auprès de nos membres. Le répertoire existe en allemand, français et anglais et est classé par ordre alphabétique selon les 29 langues disponibles. Tous les psychothérapeutes mentionnés sont membres de l'ASP et reconnus au niveau fédéral. L'offre, qui peut être consultée sur notre site Internet sous "Offres et prestations", est mise gratuitement à la disposition des visiteurs. Elle pourrait également intéresser les administrations publiques, les cliniques et le corps médical.

Outre le répertoire des langues étrangères, vous pouvez aussi accéder à notre portail de recherche "Trouver une ou un psychothérapeute" sur notre site Internet. Nos membres y ont enregistré leurs offres, qu'ils saisissent et gèrent eux-mêmes. Ils peuvent être sélectionnés et contactés en quelques clics en fonction du problème et de la méthode. Le portail de recherche, avec son offre plus étendue, est un complément judicieux à la liste des psychothérapeutes maîtrisant une langue étrangère. Il propose aux individus de tous âges, aux familles, aux couples et aux groupes une aide psychothérapeutique compétente pour les situations personnelles ou familiales difficiles.



Admission de nouveaux membres

Cette année, les membres ordinaires suivants ont rejoint notre association:

- Natascha Blattner
- Konrad Lieske
- Birgit Quennoz
- Eliya Ananda Shaked
- Stefan Uhlig (réadmission)
- Erika Schmid-Hauser (réadmission)
- Gustavo Enrique Torres Diaz-Guerra

De plus, les demandes d'admission des membres en formation postgrade sousmentionnés ont été approuvées:

- Caroline Graap
- Nathalie Jung
- Jeanne Howald

Toutes les demandes d'admission sont minutieusement examinées par notre registraire et recommandées au comité, qui statue sur les demandes lors de ses séances.

Marianne Roth
Directrice



Un engagement multiple

Psychothérapie internationale, revues ASP, PAP-S, offre en théorie générique de la psychothérapie, ASP Integral et congrès sont les secteurs dont je me suis occupé au cours de l'exercice. Le programme varié a été à la fois un enrichissement et un défi, dont je rends compte ici avec plaisir.



Peter Schulthess
Membre du comité

re agréable sur le plan financier. Gabi Rüttimann et Peter Schulthess représentent tous deux l'ASP à l'EAP.

Malheureusement, le congrès «Integration of Refugees in Europe» à Pristina (Kosovo) a fait l'objet d'un nouveau report d'un an. La nouvelle présidente, Patricia Hurst (UK), dirige l'association de manière compétente et active. Il vaut la peine de visiter le site de l'EAP www.europsyche.org pour se faire une idée de ses activités.

Lors de l'assemblée d'octobre 2021, Peter Schulthess a remis sa fonction de président du 'Science and Research Committee' à Catalin Zacharia (Roumanie).

Notre revue à jour rend compte des différentes conférences.


Psychothérapie internationale

Corona a également laissé des traces au sein de l'EAP. Ainsi, en 2021, les deux réunions semestrielles ont été organisées en ligne. Cela a compliqué les contacts et les échanges sociaux, mais a eu un effet secondai-

Les 30 ans de l'EAP

En 2021, l'EAP a fêté ses 30 ans. En raison de la pandémie, cet événement sera célébré avec un peu de retard, les 12 et 13 mars 2022, dans le cadre d'un congrès intitulé «The Hope of Psychotherapy for our Endangered World». Malheureusement, la situation pandémique actuelle

ne permet pas d'organiser le congrès sur place à Vienne, de sorte qu'il se déroulera en ligne, avec toutefois un programme très intéressant. Information: <https://eap-hope.at>.

	<p>Member of the World Council for Psychotherapy (WCP) NGO with consultative status to the Council of Europe</p>
<p>March 12th – March 13th 2022, Vienna</p>	<p>Save the Date March 12th - March 13th 2022, Vienna</p>
<p>SAVE THE DATE</p> <p>ANNIVERSARY 30 30 YEARS EAP</p> <p>ANNOUNCEMENT THE 30TH ANNIVERSARY CONGRESS OF THE EUROPEAN ASSOCIATION FOR PSYCHOTHERAPY</p> <p>THE HOPE OF PSYCHOTHERAPY FOR OUR ENDANGERED WORLD</p>	<p>THE HOPE OF PSYCHOTHERAPY FOR OUR ENDANGERED WORLD</p> <p>How can Psychotherapists offer hope to humanity in the face of the threats to us and to our endangered planet? For EAP's 30th Anniversary Congress we have invited some of the world's most insightful and wise Psychotherapists to speak. We will do what we do best as Psychotherapists: allow ourselves to sit with the greatest problems facing humankind, to listen to each other and to speak, in order that insight, wisdom, discernment and hope can emerge.</p> <p>President Patricia Hunt, President of EAP, Chair of 30th Anniversary Congress</p> <p>KEYNOTE SPEAKERS: Irvin Yalom Jessica Benjamin Renos Papadopoulos Sue Daniel Kyriaki Polychroni</p> <p>This Congress will be a Hybrid Event, conducted both in person in Vienna and online. Attend the Congress in person or follow online. We will keep you posted about all updates. www.europsyche.org</p>

Les revues de l'ASP

L'ASP publie deux revues semestrielles, que je supervise en tant que directeur éditorial avec deux équipes de rédaction distinctes. «à jour! Évolution de la profession de psychothérapeute» contient principalement des informations de l'association, mais aborde également des thèmes professionnels ou politico-professionnels actuels et offre un espace aux sujets controversés. Les couvertures de cette année s'intitulaient «Les défis de la profession de psychothérapeute» et «COVID-19: effets sociaux et psychiques».

La rédaction se réjouit de recevoir vos réactions ou vos contributions en tant qu'auteur.

«Science Psychothérapeutique» est une revue scientifique révisée par les pairs, qui paraît deux fois par an, généralement sous forme de cahiers thématiques, mais qui offre toujours un espace aux contributions libres. Cette année, la revue s'est penchée sur «COVID-19: stress mental – peur – ségrégation» et «Le traitement des rêves dans différentes orientations psychothérapeutiques». La rédaction de «Science Psychothérapeutique» se réjouit également de recevoir vos commentaires et articles. Les deux revues sont publiées par Psychosozial Verlag et sont disponibles à la fois en version imprimée (gratuitement pour les membres) et en accès libre sur Internet pour toutes les personnes intéressées. L'accès aux deux publications se fait via le portail: www.psychotherapie-wissenschaft.info.

PAP-S

Les publications sur la PAP-S (étude de la pratique ambulatoire de la psychothérapie en Suisse) sont régulièrement mises à jour sur notre site web: www.psychotherapieforschung.ch ou <https://psychotherapie.ch/wsp/de/wissenschaft-und-forschung/>.

En 2021, une nouvelle publication est parue dans le 'Journal of Contemporary Psychotherapy':

Tschuschke, V., Koemeda-Lutz, M., von Wyl, A., Cramer, A., Schulthess, P. (2021):

The Impact of Clients' and Therapists' Characteristics on Therapeutic Alliance and Outcome (accès libre, <https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2Fs10879-021-09527-2.pdf>)

La version imprimée de l'article paraîtra au cours de l'année 2022.

Offre de cours en «théorie générique de la psychothérapie»

Pour cette offre, j'assume la fonction de directeur de cours. Le troisième cycle de notre série de cours s'est achevé fin 2021. Cette année, la plupart des cours ont à nouveau pu être organisés sur place.

En janvier 2022, le 4ème cycle commence malheureusement à nouveau de manière virtuelle, mais nous espérons que des temps meilleurs sont à venir. Les cours font partie intégrante de la formation postgrade de 5 instituts partenaires et sont bien fréquentés, parfois même par des étudiants d'autres instituts. Ils servent également à la formation continue, ce dont certains membres de l'ASP profitent volontiers. L'ASP attribue des crédits de formation continue pour la participation.

Concept ASP Intégral

En tant que délégué du comité et, par ce biais, de l'organisation responsable ASP, ma mission est de veiller pour les filières de formation postgrade accrédités auprès de la Confédération au respect des charges qui ont dû être soumises ultérieurement afin de confirmer l'accréditation. L'ASP est l'organisation responsable de 5 filières de formation postgrade. Cela implique un travail intensif et enrichissant sur le plan des contenus et de

la structure des orientations proposées en coopération avec nos instituts partenaires et exige de l'ASP, en tant qu'organisation responsable, un leadership clair et une bonne gestion de la qualité. Entre-temps, les 5 filières de formation postgrade ont été définitivement accréditées par le DFI (ISAP, IRG, SGBAT, IPA et GFK).

Le concept ASP intégral inclut un bureau de coordination entre l'ASP et les instituts partenaires. Cette fonction est remplie par une équipe de trois personnes : Claudia Menolfi, Kurt Roth et Peter Schulthess.



Conférences

Cette année, deux conférences ont pu être organisées: le 19 juin sur l'«Évaluation des psychothérapies conduites par des étudiants inscrits dans des cursus accrédités» et le 30 octobre sur les «Tendances vers l'académisation de la formation postgrade en psychothérapie – cette dernière avait été reportée deux fois en raison de la situation avec Corona. Les deux conférences ont suscité un vif intérêt, en particulier chez les représentants des prestataires de formation postgrade – même au-delà du cercle des institutions de la Charte. Il a été souhaité que l'ASP continue de proposer de telles offres. Ainsi, le 27 août 2022, nous proposerons une conférence intitulée «Assurance qualité dans la pratique quotidienne», ce qui devrait certainement éveiller l'intérêt des psychothérapeutes indépendants qui souhaitent facturer à la charge des caisses-maladie dans le cadre du modèle de prescription.

Peter Schulthess
Membre du comité



Conférence de la Charte

Malheureusement, l'année 2021 a continué à être assombrie par la pandémie de Corona et son lot de restrictions apportées à la vie publique. En conséquence, il s'est révélé cette année encore impossible de réaliser les colloques de la Charte, toutefois deux conférences prévues depuis longtemps ont pu avoir lieu.



Veronica Defièvre
Présidente de la
conférence de la
Charte
Viceprésidente

Das erste Charta-Kolloquium, das gemäss ewigem Kalender am 24.04.2021 hätte stattfinden sollen, wurde aufgrund der Corona-Pandemie abgesagt. Am 03.07.2021 fand anstelle des 2. Kolloquiums eine Tagung statt, die von der Wissenschaftskommission der Charta-Konferenz (WiKo) organisiert wurde. Diese befasste sich mit dem Thema der Manualisierung von Störungsbildern, wie sie von einigen Weiterbildungsinstituten bereits entwickelt wurde, weil dies eine Auflage bei ihrer Akkreditierung gewesen war. Am 20.11.2021 fand eine kombinierte Veranstaltung der Charta-Kommission und der Charta-Leitung statt. Den Vormittag bestritt die Wissenschaftskommission, am Nachmittag fand endlich wieder ein Austausch zwischen den Charta-Instituten statt. Darin wurde über die bevorstehende Re-Akkreditierung der Weiterbildungsinstitute gesprochen, die bereits wieder einige von ihnen sehr in Beschlag nimmt.

Die Weiterbildungsinstitute, die mit der ASP als verantwortlicher Organisation im Rahmen des Konzepts ASP integral mit der tatkräftigen Unterstützung von Peter Schulthess akkreditiert wurden, wollen dies - Stand jetzt - auch bei der nächsten Runde in der gleichen Zusammensetzung tun. Peter Schulthess hat aber auch den Instituten, die sich in der ersten Runde selbstständig akkreditiert hatten, seine Expertise angeboten. Sie können seine Unterstützung punktuell in Anspruch nehmen, was ihnen auf Stundenbasis in Rechnung gestellt wird. Es zeigte sich, dass die Weiterbildungsinstitute ausserdem mit dem bevorstehenden Anordnungsmodell sehr beschäftigt sind, weil dies auch ihre Ambulatorien und einzelne Psychotherapeut*innen in Weiterbildung betrifft und ihre Arbeitsbedingungen verändern wird. Ausserdem fand eine Klärung der Diskrepanz zwischen den Anforderungen der Charta an die Weiterbildungsinstitute und den Vorgaben gemäss Psychologieberufegesetz statt. Hier zeigte sich, dass etliche der anwesenden Institutsvertreter*innen eine Anpassung der Charta-Vorgaben wünschen, weil sie diese als zu streng empfinden. Genau dies soll nun Thema an einer Versammlung der Charta-Institute sein, die im Jahr 2022 stattfinden soll.

Das Gefäss der Charta-Versammlungen wurde seit dem Eintritt der Charta in die ASP nicht mehr in der ursprünglichen Form genutzt, in der An-

nahme, alle Themen seien mit den Mitgliederversammlungen der ASP abgedeckt. Der Vertrag, der zwischen den Weiterbildungsinstituten und der Charta abgeschlossen wurde, ist jedoch auch nach dem Zusammenschluss mit der ASP gültig, da daran nie etwas verändert wurde. Auch die Reglemente bleiben gültig, bis die Versammlung der Charta-Institute etwas anderes beschliesst. Daher sollen nun all diese Themen an der Charta-Versammlung am 02.07.2022 behandelt und entschieden werden, wie die anwesenden Charta-Institute damit weiter verfahren möchten. Allerdings hat der ASP-Vorstand hier das letzte Wort, zumindest, was die Reglemente und Aufgabenbeschreibungen der Charta betrifft. Wie viel Entscheidungsmöglichkeiten der Charta-Versammlung eingeräumt werden sollen, können jedoch die Institute an der Charta-Versammlung mitbestimmen.

Ein weiteres Gremium der Charta-Konferenz ist die Charta-Leitung, die aus mir als Leiterin der Charta, Gabi Rüttimann als Vertreterin des ASP-Vorstandens, Mario Schlegel als Vorsitzendem der Wissenschaftskommission und Heinz Meier als Delegierter der Kommission für Qualitätssicherung besteht. Auch dieses Leitungsgremium war weniger aktiv in den letzten beiden Jahren, nicht zuletzt wegen der Corona-Pandemie. Hier sollen wieder mehr Sitzungen im Jahr stattfinden, an denen vermehrt über die Rolle der Charta innerhalb der ASP diskutiert werden soll. In der Charta-Leitung werden die Charta-Dokumente erstmals gesichtet und mit allfälligen Anpassungen der Charta-Versammlung vorgelegt.

Die Charta könnte innerhalb der ASP also wieder mehr Zugkraft erhalten. Neben der Pandemie war ein weiterer wichtiger Faktor wohl die Akkreditierung durch den Bund, mit der die Charta-Institute erstmals konfrontiert waren und die sehr viele Kräfte gebunden hat. Dies hat natürlich auch die Position der Charta und ihre Funktion verändert, da ein wichtiger Bereich der Charta, nämlich die Überprüfung der Weiterbildungsinstitute, an den Bund übergegangen ist, wobei die Charta-Reglemente nicht ausser Kraft gesetzt wurden. Zudem sind die nicht-akkreditierten Institute der Charta nicht von der Akkreditierung durch den Bund betroffen, sollten aber trotzdem die Charta-Standards einhalten. Für die Überprüfung ist nach wie vor die Kommission für Qualitätssicherung zuständig, die mangels Anträgen nicht mehr aktiv war. Auch dieses Thema soll sowohl in der Charta-Leitungssitzung als auch in der Charta-Versammlung angegangen werden.

Es kommen also einige Herausforderungen auf die Charta und damit auch auf mich als ihre Vorsitzende zu, auf die ich bereits gespannt bin und auf die ich mich freue.

Veronica Defièvre

Commission scientifique

Colloques sous le signe de Corona

2021 a de nouveau placé les colloques scientifiques sous le signe de Corona. Néanmoins, nous pouvons nous targuer d'une année productive. Nous avons transformé le colloque du 3 juillet en une conférence jugée réussie. Le thème de la "manualisation", qui n'avait pas pu être achevé l'année précédente en raison de Corona, a ainsi reçu un cadre adapté à son importance: "Psychothérapie et manualisation: technique, art ou savoir fondé sur la théorie?" La conférence a été organisée en coopération entre l'ASP, la ZHAW et l'INFAP3 (Réseau international de recherche et de développement en psychologie analytique, groupe de trois pays). Elle s'est déroulée sur place à la ZHAW. Outre des Suisses, des participants d'Allemagne et d'Autriche étaient aussi présents. Des personnes connectées via ZOOM ont pu participer à la discussion en plénière. Au total, plus de 50 personnes étaient présentes.

Nouveaux projets de recherche

Lors du colloque du 20 novembre 2021, la commission scientifique a lancé un nouveau projet de recherche commun sur la gestion de ses propres émotions en situation thérapeutique. Il s'agit de nouveau d'étudier les convergences et divergences entre les différentes écoles à ce sujet. Deux exposés introductifs ont permis d'esquisser le sujet. Rosmarie Barwinski a expliqué d'un point de vue psychanalytique les différentes définitions de la notion de contre-transfert, les niveaux de symbolisation et le lien entre contre-transfert et symbolisation. Mario Schlegel a présenté les bases biologiques de l'apparition du contre-transfert. Ces introductions ont donné lieu à un échange animé qui a conduit à l'accord d'étudier et de comparer ce phénomène central pour la relation thérapeutique dans la perspective des différentes écoles.

Départ de Katrin Hartmann

Nous avons malheureusement dû prendre congé de Kathrin Hartmann, Dr sc. soc., qui, pour des raisons familiales, ne pouvait plus poursuivre son engagement dans la commission scientifique. Nous la remercions pour sa longue collaboration productive et inspirante.

Mario Schlegel
Commission scientifique

Membres de la CoSci:
Rosmarie Barwinski, Prof. Dr. phil., Katrin Hartmann, Dr. sc. soc., Mario Schlegel, Dr. sc. nat. ETH, Agnes von Wyl, Prof. Dr. phil.

Commission assurance qualité

La conférence reportée a eu lieu

Le 30 octobre, la conférence "Trends Richtung Akademisierung der Psychotherapie-Weiterbildung" (Tendances vers l'académisation de la formation postgrade en psychothérapie), qui avait été reportée à plusieurs reprises et est coorganisée par la commission, a pu avoir lieu en présence. Quarante personnes y ont participé.

Un compte-rendu détaillé a été publié dans la revue «à jour!» de décembre 2021.


Absicht der Veranstaltung

Die Berufsausbildung in Psychotherapie ist im Wandel. Wer früher ein Universitätsstudium ein theoretisches, wissenschaftliches Studium, so hat sich dies in den letzten beiden Jahrzehnten auch auf dem Gebiet der Psychotherapie sehr gewandelt. Die Zentren, wo ein Studium in Psychologie an der Universität und parallel oder ergänzend dazu eine Berufsausbildung zur Psychotherapeutenprüfung absolviert wurde, sind tendenziell rar. Wir befinden uns in einer Übergangssphase, wo durch die Akkreditierungsverfahren einerseits privat angebotene Weiterbildungsangebote anerkannt wurden, andererseits aber auch universitäre Weiterbildungsangebote, die mit einem Master of Advanced Studies abgeschlossen. Zuneinander stehen sich die Universitäten und Fachhochschulen als Institutionen der Berufsausbildung. Universitäre Weiterbildungsangebote haben einen privilegierten Zugang zu Forschung und Grundlagewissen. Private Institute mit Assistenz, die universitär nicht geführt werden, haben es schwerer, in Forschungen aufgenommen zu werden.

In Deutschland werden derzeit aufgrund einer Änderung des Psychotherapeutengesetzes universitäre Direktstudiengänge in Psychotherapie als Modellstudiengänge eingerichtet, welche ab Herbst 2020 beginnen sollen. In Österreich gibt es solche Direktstudiengänge in Psychotherapie-Wissenschaft schon seit einigen Jahren an der Sigmund Freud Privatuniversität in Wien, mit Ablegern in verschiedenen anderen europäischen Ländern.

Diese Tagung will Erfahrungen mit solchen Modellen durch Dreikomitee zusammenfassen. Sie soll Gelegenheit geben zu diskutieren, was für Kooperationsmöglichkeiten mit Hochschulen sich etwa im Bereich der Forschung und Wissensvermittlung aus der Grundlagenforschung privaten Instituten bieten, die noch nicht mit einer Hochschule verflochten sind.

Trends Richtung Akademisierung der Psychotherapie-Weiterbildung



▶ **TEILNAMEGEBÜHREN** CHF CHF

Normaler Tagungspreis		220.00
ASP-Mitglieder und Mitarbeitende von Kollektivmitgliedern	200.00	180.00
Early birds (bis 31. Mai 2021)	160.00	150.00
Early birds (bis 31. Juli 2021)	180.00	220.00
Tageskassa	210.00	230.00

Preise inkl. Kaffeepause am Morgen und Stehbrunch.

▶ **ANMELDESCHLUSS:** 15. Oktober 2021 ◀

▶ **ANMELDUNGEN**
Per E-Mail an: asp@psychotherapie.ch, oder
telefonisch: 043 268 93 00
Postadresse: Riedlistrasse 8, 8006 Zürich

ASP-Tagung vom 30. Oktober 2021

09:00 bis 16:45 Uhr
GLOCKENHOF ZÜRICH
Sihlstrasse 31, 8001 Zürich

ASP Association Suisse des Psychothérapeutes und Psychotherapeuten
Associazione Svizzera della Psicoterapia e degli Psicoterapeuti
Associazione Svizzera dei Psicoterapeuti e degli Psicoterapeuti

Riedlistrasse 8, 8006 Zürich, www.psychotherapie.ch

La commission, en collaboration avec Veronica Defièvre (présidente de la conférence de la Charte) et Peter Schulthess (membre du comité de l'ASP), souhaite proposer d'autres conférences. La nécessité de couvrir divers nouveaux sujets a déjà été exprimée.

Gestion et développement de la qualité

Les questions relatives au développement, à l'assurance et à la gestion de la qualité restent le sujet principal au sein de la commission. Il s'agit surtout de savoir quel soutien les membres collectifs souhaitent obtenir. Trouver des réponses à ces questions sera essentiel pour 2022.

Heinz Meier
Commission pour l'assurance qualité

Membres de la CAQ:
Heinz Meier, Judith Biberstein, Veronica Defièvre, Emanuel Weber

Suisse italienne

Les principales tâches à accomplir en Suisse italienne portaient sur la LPsy et la LAMal dans le cadre de l'accréditation ainsi que sur le positionnement de l'ASP dans le contexte de la Suisse italienne et de la région frontalière.



Nicola Gianinazzi
Membre du comité
Délégué pour la
Suisse Italienne

Dans le cadre de mon travail en tant que délégué de l'ASP pour la Suisse italienne, je m'occupe actuellement principalement des aspects suivants:

- informations, contacts et conseils pour les membres individuels et collectifs de l'ASP;
- construction d'un réseau d'alliances privées et publiques, individuelles et institutionnelles;
- collaboration dans le travail constant de traduction et de médiation culturelle.

Cette année, les principaux problèmes que j'ai dû traiter avaient trait à la LPsy et à la LAMal, ainsi qu'au positionnement de l'ASP dans le contexte suisse italienne et zone frontalière.

Nous sommes actuellement présents sur le terrain et avons un délégué au sein de la commission cantonale consultative des professions de la psychologie, et nous collaborons étroitement avec de nombreux collègues médecins et psychologues.

L'année 2021 a été rythmée avant tout par les activités suivantes:

Sur le plan des procédures de post-accréditation, je reste actif dans la partie italophone de la Suisse en étroite collaboration avec les organes centraux de notre association et avec les autres instituts suisses de formation postgrade.

Je collabore intensivement avec l'institut IRG pour préparer et accompagner les différentes phases et éléments de la post-accréditation du curriculum selon le concept ASP-Integral.

Nous collaborons avec la Società Ticinese di Psichiatria e Psicoterapia (STPP) et l'Associazione Ticinese degli Psicologi (ATP) pour organiser la formation continue, de manière à pouvoir toujours garantir un large choix de cours de qualité et actualisés, notamment au regard des nouvelles exigences liées à la LPsy;

Depuis 2018, je collabore de manière encore plus intensive avec la rédaction de "Science Psychothérapeutique": la Suisse italienne et le paysage italien ont gagné en présence et visibilité dans notre revue thématique, grâce aussi à la collaboration avec «Psicoterapia e Scienze Umane».

Mara Foppoli, une psychothérapeute gestaltiste expérimentée entre autres dans la collaboration académique, a rejoint l'équipe éditoriale, raison pour laquelle j'exercerai désormais une fonction essentiellement consultative;

En outre, afin de disposer en permanence d'informations actualisées, j'entretiens des contacts avec des partenaires privés et publics, universitaires et cliniques, qui opèrent des deux côtés de notre frontière politique, frontière qui n'est toutefois pas culturelle ou scientifique. Ces nombreuses années d'activité nous permettent de prendre part à des projets de recherche intéressants.

Je collabore en particulier - dans le domaine académique - au nouveau "Master of Science in Psychology" du Tessin et de la Lombardie, qui est reconnu aux niveaux européen et italien, ainsi qu'aux niveaux national et cantonal: il offre de nombreuses opportunités pour une association comme la nôtre, tant dans le domaine de la recherche que de la formation continue;

Durant la pandémie, nous nous sommes efforcés de poursuivre notre collaboration avec la presse et les différents organismes cantonaux compétents, y compris la question de la LAMal. À cette fin, nous entretenons également des contacts avec des politiciens tessinois cantonaux et nationaux.

Afin d'accompagner l'accès à la psychothérapie dans le cadre du "modèle de prescription" et de soutenir au mieux nos membres sur le plan informatif et pratique, nous collaborerons également en 2021 avec l'ATP et la Caisse des Médecins.



Suisse Romande

Peu de signes extérieurs, peu de possibilités concrètes de rencontres, pas d'événements en Romandie, mais tout un travail d'ombre, de réseau dont nous espérons qu'il serve la réputation de notre association, et sa reconnaissance dans notre région francophone où elle n'est (malheureusement encore) qu'insuffisamment connue.



Sandra Feroletto
Membre du comité
Déléguée de la
Suisse Romande

L'année 2021: une grande fourmilière pour l'ASP Romandie...

Dans la perspective de permettre une meilleure connaissance et reconnaissance de la spécificité de notre métier: la psychothérapie, dont la démarche est trop souvent encore mal comprise, notamment par le tout public qui peine à s'y retrouver entre les différentes «psy» quelque chose!

Aujourd'hui, les différentes organisations qui accueillent et regroupent les professionnels de la psychothérapie ont peu ou prou les mêmes conditions d'admission, mais il n'en demeure pas moins que nous avons originellement des différences. Philosophiques, de valeur, de vision métier même, parfois. Comment faire rayonner sur notre région cette grande richesse d'approches que nous regroupons au sein de l'ASP ? C'est une thématique que je me réjouirais de discuter avec vous, chers membres romands, pour qu'ensemble nous poursuivions cette consolidation de notre ancrage en francophonie.

Portes ouvertes et soins d'échanges

Dans cette optique, j'ai franchi courant 2021 une série de portes et nombre d'échanges ont pris place: avec le milieu de la migration, qui a de forts besoins d'accompagnement, avec les instituts de formation à l'éducation, avec des responsables d'associations qui s'occupent de la santé mentale, avec des structures hospitalières qui offrent des soutiens et suivis, etc. J'espère que ces démarches puissent aussi vous offrir de nouvelles opportunités de reconnaissance et collaboration.

Dans le cadre des travaux de la Commission santé de la Fédération romande des consommateurs, où j'ai le plaisir de nous représenter et d'être répondante pour les questions de santé mentale, nous avons été oc-

cupés par une série de consultations, et notamment toute la question du dossier électronique du patient (DEP) et de la numérisation de la santé. Ces nouvelles réalités technologiques soulèvent de nombreuses questions éthiques et humaines, qui rejoignent pour partie celles générées par les suivis à distance, consultations en visioconférence notamment... et toutes les questions de protection des données qui les accompagnent. Probablement aurons-nous l'occasion de revenir sur ces thématiques d'avenir qui ne font certainement que commencer à faire parler d'elles !

Notre comité a évidemment été fortement occupé par les questions d'avenir, de changement de modèle, tout d'abord en continuant de se battre aux côtés des autres associations concernées pour qu'enfin ce modèle tant attendu, devienne réalité. Et nous avons aussi pu compter sur des interventions fortes du côté de la Suisse romande: interventions parlementaires, interpellations de membres du Conseil fédéral, dont nous ne doutons pas qu'elles ont soutenu notre cause et contribué à la bonne compréhension que les autorités fédérales ont pu avoir de ce dossier, qui a enfin trouvé son achèvement au cours de cette année 2021.

Un moment historique

C'est un moment historique: quelques semaines nous séparent d'une prise en charge par les assurances de base. Il est peut-être plus que jamais nécessaire d'être au clair sur notre métier, sa spécificité, pour nous assurer de conserver une ligne clinique éthique, résolument centrée sur les besoins de nos clients. Ces clients ou patients deviendront-ils des malades ou parviendrons-nous à conserver aussi notre rôle de médecine préventive qui, en première ligne, peut précisément tenter d'éviter des décompensations, des hospitalisations, des passages à l'acte... ? C'est une vraie question de fonds, sous-jacente à ce changement de statut... qui préoccupe certains collègues et gagnera à être observée de près.

Demain, nous serons reconnus comme des prestataires de santé à part entière, pleinement pris en charge, dans la conscience nouvellement acquise de l'importance de notre rôle pour la santé publique. Gageons que cela ouvre aussi le chemin d'une plus grande prise en compte de notre expertise et nous amène des sollicitations à contribuer plus largement aux questions de santé publique.

En attendant, je souhaite conclure ce petit rapport en vous remerciant pour nos fructueux échanges et en vous partageant l'importance que j'accorde à vos questions, interpellations, idées... N'hésitez donc pas à me contacter, je me ferai une joie de vous accueillir.

Commission d'éthique

Il incombe à la commission d'éthique de contrôler le respect des règles de déontologie de l'ASP. De plus, la commission d'éthique est chargée de traiter les plaintes relatives aux infractions aux règles de déontologie de l'ASP lorsqu'elles sont commises par des membres. La commission dispose de pouvoir de sanction lors d'infraction aux règles de déontologie de l'ASP.



Marie Anne Nauer
Présidente de la
commission
d'éthique

En général

Notre collaboration dans la nouvelle composition s'est aussi très bien déroulée cette année; en raison de la situation pandémique, la plupart des séances ont été tenues par vidéoconférences, ce qui re-présente par ailleurs un grand gain de temps, vu que les longs voyages à travers toute la Suisse peu-vent ainsi être évités. Ce média s'avère de surcroît idéal pour les auditions des patients ayant déposé une plainte et des thérapeutes concernés, car l'enregistrement électronique du son s'effectue sans problème.

Depuis l'année dernière, nous avons reçu exclusivement des cas en langue allemande, c'est pourquoi nous sommes ravis de compter désormais deux membres germanophones.

Notre travail commun reste cependant quadrilingue et donc relativement complexe, car nous devons traduire tous les documents - actuellement en allemand - en français et/ou en anglais pour pouvoir communiquer entre nous.

Activités

En 2021, nous avons dû réagir à plusieurs plaintes qui, pour diverses raisons, n'ont pas abouti à l'ouverture d'une procédure. La procédure engagée en décembre 2020 contre un thérapeute pour infraction au code de déontologie a pu être clôturée par une mesure. Peu avant la fin de l'année, une autre procédure a dû être ouverte pour une infraction présumée au code de déontologie.

Communication avec d'autres instances

Notre activité nous amène également à communiquer avec d'autres instances telles que le comité, le secrétariat et l'office de médiation. Au nom de mes collègues, je tiens ici à remercier chaleureusement toutes les personnes concernées pour la communication et la collaboration toujours agréables et efficaces.

Membres de la commission d'éthique:

Marie Anne Nauer, Clemens Breitschaft, Patricia Laedermann, Maurizi Rossi



Rapport financier 2021

Côté recettes

Avec un bénéfice de CHF 12'362, nous clôturons l'exercice avec un résultat supérieur d'environ CHF 30'000 à celui prévu au budget. Environ la moitié est due à un meilleur résultat des cotisations des membres individuels, et les recettes provenant des manifestations ainsi que de la vente d'imprimés ont aussi légèrement augmenté. La baisse du nombre de membres collectifs est due à la démission de deux membres: le PSZ et le SGAP, ce dernier ayant été dissous.

Côté dépenses

En raison du coronavirus, l'assemblée générale n'a une fois de plus pas pu se tenir en présence, mais a été organisée par écrit. Les réunions et les congrès ont également été majoritairement transférés en ligne, ce qui a permis d'économiser des frais de déplacement et d'hôtel. Les dépenses pour la production des revues ont pu être quelque peu compensées, car nous avons acquis davantage d'annonces et d'encarts. La vente d'imprimés a également légèrement augmenté. Le montant budgétisé pour les conseils juridiques n'a pas été utilisé. En revanche, nous avons eu un surcroît de dépenses pour le groupe tarifaire, qui s'explique par le temps considérable consacré aux négociations tarifaires. Pour l'année 2022, nous avons pour cette raison constitué une provision de CHF 10'000 en plus des CHF 30'000 budgétisés.

Prévisions

Il faut s'attendre à ce que le recul de la pandémie et l'assouplissement des mesures fédérales permettent un retour à une certaine normalisation – bien que probablement un peu instable – des activités. Il est toutefois clair que les préparatifs en vue de l'introduction du modèle de prescription entraîneront une augmentation de la charge de travail. Il reste à voir si et dans quelles mesures cela affectera le nombre d'adhérents.

Gabriela Rüttimann
Presidente ASP

Marianne Roth
Directrice ASP



BILAN 2021

ACTIFS

CAPITAL DE CIRCULATION	CHF	CHF	CHF
PC-compte		36'482	
ZKB assurances		96'099	
ZKB		340'481	
*Total liquidité, titres		473'062	
CRÉANCES			
Débiteurs, médiation de place de thérapie		15'348	
Débiteurs cotisations des membres		1'300	
*Total créances		16'648	
**Total ACTIFS CIRCULANTS		489'710	
INVESTISSEMENT FINANCIERS			
ZKB compte caution pour le loyer		7'298	
**Total INVESTISSEMENT FINANCIERS		7'298	
BIENS MOBILES			
Mobilier du bureau	25'485		
Stock mobilier du bureau	-24'635	850	
Informatique	106'456		
Stock informatique	-99'764	6'692	
Installations / restructurations	9'717		
Stock installations / restructurations	-9'716	1	
*Total BIENS MOBILES		7'543	
**Total CAPITAL FINANCIER		14'841	
TOTAL ACTIFS		504'551	

PASSIFS

CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME			
LIVRAISONS ET SERVICES			
Créditeur CHF			66
Créditeur SVA Zurich			2'769
Créditeur LAA			-1'162
Créditeur PME			2'090
Provisions			15'000
Fonds projets			10'000
Compte de transfert assurances			45'234
Payements anticipés des membres			190'034
Passifs transitoires			67'896
*Total LIVRAISONS ET SERVICES			331'927
**Total CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME			331'927
CAPITAL PROPRE			
RESERVES, BÉNÉFICE DU BILAN			
Capital associatif			160'263
Résultat annuel			12'362
*Total RESERVES, BÉNÉFICE DU BILAN			172'624
**Total BÉNÉFICE PROPRE			172'624
TOTAL PASSIFS			504'551

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Recettes 2021	Compte 2020 CHF	Budget 2021 CHF	Compte 2021 CHF
Cotisations des membres			
Cotisations des membres individuels ASP	532'257	510'600	525'845
Cotisations des membres collectifs ASP	65'280	39'705	24'080
Total cotisations des membres	697'537	550'305	549'925
Prestations de service			
ASP Integral accréditations	18'835	18'000	20'869
Conférences	200	15'365	19'400
Formation continue incl. branches génériques	28'020	35'000	38'920
Frais de traitement admission	2'600	2'500	2'000
Vente d'imprimerie	5'420	6'000	9'371
Jubilé 40 ans ASP	206	0	28
Plateforme internet Trouver psychothérapeute	7'020	5'000	1'000
Autres recettes	0	0	6'174
Total prestations de service	62'301	87'865	97'762
Total Recettes	705'892	638'170	647'687

COMPTÉ DE RÉSULTAT 2021

Dépenses 2021	Compte 2020 CHF	Budget 2021 CHF	Compte 2021 CHF
Honoraires et frais			
Comité de l'ASP	96'325	101'650	103'992
Comité de la Charte	19'864	20'500	18'576
Commissions et groupes de travail	19'353	13'500	13'198
	135'542	135'650	135'766
Dépenses bureau			
Coût en personnel secrétariat	226'761	228'500	227'937
Dépenses locaux et charge exploitation	46'583	47'500	46'150
Revue à jour et PTW	71'723	78'000	72'647
Informatique / internet	27'272	20'000	19'720
Relation publique	20'060	15'000	11'105
Assemblée des membres	536	5'000	279
Affiliation à des organisations	13'506	13'000	12'695
Congrès / conférences	6'578	4'000	2'333
Assistance juridique	1'077	3'000	0
Assurances collectives	2'328	500	-2'483
Révision	2'000	2'000	2'000
Amortissements	7'824	3'500	5'000
	426'248	420'000	397'383
Projets			
Groupe tarifaire	27'775	30'000	37'796
ASP Integral accréditations	17'816	15'000	15'697
Formations continues incl. branches génériques	18'342	20'000	20'553
Fonds commission d'étique	13'986	10'000	7'746
Événements	1'522	21'365	19'534
Projets divers	6'000	5'000	0
Jubilé 40 ans ASP	0	0	0
	85'441	101'365	101'326
Total dépenses	647'231	657'015	634'475
TOTAL D'PENSES	647'231	657'015	634'475
TOTAL RECETTES	660'363	638'170	646'837
PERTES / PROFITES	-13'132	18'845	-12'362

Compte-rendu du réviseur

FISCALE TREUHAND
Bruno A Forster
Viaducktstr. 7, 8840 Einsiedeln
Téléphone 055 422 14 90
E-Mail: forster@fiscale.ch

**Rapport de l'organe de révision
à l'attention de l'assemblée des membres de l'Association Suisse des psychothérapeutes ASP 8006
Zurich**

Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'ASP pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à vérifier les comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée conformément à la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière à pouvoir constater des anomalies significatives dans les comptes annuels. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions et des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, il n'inclut pas la vérification des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ni des auditions ou d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi.

Notre révision n'a pas fait apparaître d'éléments permettant de conclure que les comptes annuels avec un capital associatif de CHF 172'624.11 ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts de l'association.

Einsiedeln, le 28 février 2022

FISCALE TREUHAND
B. Forster
Réviseur agréé

Annexe: comptes annuels

Regard sur l'avenir: une année sous le signe du modèle de prescription

Il est déjà prévisible début 2022 que cette année sera fortement marquée par les événements liés à l'introduction du modèle de prescription. Une bonne partie dépendra du système tarifaire négocié, que toutes les personnes impliquées attendent fébrilement.



Le modèle dépend de la bonne volonté des psychiatres

Dans le cadre d'un sondage informel et non représentatif réalisé par le biais de nos membres, nous avons demandé à ces derniers de s'enquérir auprès des psychiatres de leur entourage professionnel s'ils accepteraient de procéder à des évaluations de cas à l'attention du médecin-conseil d'une caisse-maladie après les 30 séances prescrites, les réponses positives et négatives s'équilibrent à peu près. En outre, un bon nombre d'entre eux ne veulent pas se fixer, sans poser des conditions claires à leur éventuelle participation. Ainsi, certains ne donneraient une expertise qu'aux psychothérapeutes qui travaillent ou ont travaillé pour eux par délégation. D'autres ne souhaitent pas assumer un rôle d'intermédiaire, mais coopérer directement avec les caisses-maladie et traiter personnellement le patient.

D'après le sondage, il est à craindre que le concept de ce principe de prescription se heurte à la résistance et à l'incompréhension d'une grande partie des psychiatres. La question de l'évaluation des cas doit donc encore passer un test décisif avant que les psychothérapeutes aient la certitude que les caisses-maladie donnent leur accord pour la poursuite d'une thérapie.

Incertitude concernant les autorisations cantonales

En plus de l'autorisation d'exercer, les psychothérapeutes indépendants ont besoin d'être admis à facturer à charge de l'AOS, dont le traitement et l'approbation des demandes ont été confiés aux cantons. Certains

cantons ont déjà émis des directives, d'autres ne sont pas encore prêts. Jusqu'à ce que la situation soit clarifiée, nous répondons aux questions de nos membres dans la mesure du possible. Nos espoirs résident sur une large uniformisation à l'échelon national des critères cantonaux et nous poursuivons l'observation attentive de l'évolution en cours.

Contrats de qualité

Une fois que le PsyTarif sera établi, les contrats de qualité avec les assureurs pourront être mis en place. Il demeure incertain ce que cela signifie finalement pour les psychothérapeutes en exercice, auxquels la loi impose un système de gestion de la qualité. En tant qu'association, il nous incombera de préparer des directives d'action afin que nos membres puissent se conformer à la loi sans être débordés.

Révision des règlements

Au plus tard au cours du second semestre, nous devons revoir nos règlements et les adapter à la nouvelle situation. Les psychothérapeutes se verront attribuer un nouveau rôle dans le système de santé, ce qui aura des répercussions sur l'exercice et le développement de la profession, tant sur le plan formel qu'en terme d'image. Participer à l'élaboration de ce processus sera pour nous une tâche passionnante et pleine de défis.

Le corona virus passera-t-il au second plan?

Au moment de la clôture de la rédaction de ce rapport annuel, un net assouplissement des mesures introduites par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie se dessine. Il n'est pas encore possible de savoir si cela permettra d'alléger la charge psychique de nombreuses personnes qui ont souffert des restrictions ou qui sont atteintes de Covid long. Néanmoins, nous pouvons présumer que la pandémie aura des répercussions. L'avenir nous dira si nous serons confrontés à une nouvelle vague à l'automne ou si la pandémie se sera vraiment transformée en endémie.



L'Association Suisse des Psychothérapeutes ASP, fondée à Bâle le 3 mars 1979, est la seule association professionnelle en Suisse entièrement dédiée aux questions liées à la profession de psychothérapeute. L'ASP compte environ 750 psychothérapeutes reconnus au niveau fédéral. Diverses offres et avantages leur sont exclusivement réservés. L'adhésion à l'ASP est ouverte à toute personne bénéficiant d'un master en psychologie émis par une haute école suisse et ayant achevé une formation postgrade dans un institut suisse accrédité. De plus, 22 instituts de formation postgrade et continue ainsi que des associations professionnelles ont rejoint l'ASP comme membres collectifs. Lors de réunions tenues régulièrement, ils ont l'opportunité de débattre sur l'évolution de la profession de psychothérapeute en Suisse, sur la science et la recherche, l'assurance qualité et d'autres questions pertinentes pour la profession. L'ASP sert de point de contact et d'information pour ses membres, les parties prenantes, les autorités et les prestataires de services dans le cadre du système sanitaire suisse.